



Charte de déontologie

Concours régional en vue du concours national Miss Pin-Up France

La candidate fait part de sa volonté de concourir à l'élection de sa région, pour le titre de Miss Pin-Up régionale, ou dauphine, et déclare porter une attention particulière à l'honorabilité de sa région et au respect de l'image et des valeurs positives Miss Pin-Up France.

Elle déclare être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes suivants :

- être respectueuse des personnes participantes à l'élection qu'il s'agisse des autres candidates, des partenaires, des bénévoles, ou du comité. Tout manquement sera susceptible d'exclusion du concours et/ou, du titre remporté.
- aimer la région qu'elle représente, considérer en être une parfaite ambassadrice,
- se comporter avec grâce, distinction, élégance, et avoir une présentation soignée et respectueuse d'elle-même (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, ongles, cheveux ..., attitude ...), le public ainsi que le jury sera attentif au regard de l'apparence initiale de la candidate, ainsi que de ses attitudes et comportements,
- ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou à l'esprit du concours, basé sur des valeurs d'élégance, de respect, de solidarité.
- ne pas avoir accordé des droits permettant à un tiers d'associer sa personne ou son image, à une marque, slogan, signe distinctif, sons, images, ou autres, à caractère érotique et/ou pornographique.
- ne pas fumer ni boire d'alcool lors de représentations publiques, et, si consommation d'alcool, le faire avec la plus grande modération et la plus grande discrétion, ne pas consommer de substances illicites,
- ne pas utiliser son titre (si écharpée ...) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux,
- ne pas s'inscrire pendant une durée d'un an, voir deux, si élue nationale, à d'autres élections, y compris lors de salons vintages ou autres, sauf sur dérogation du comité national,
- être respectueuse, aimable, ouverte, à l'égard notamment, du public.

Compte tenu de la nécessité, pour la délégation régionale, de préserver l'image de l'élection, une élue est tenue de :

- ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional, sans l'accord préalable de sa délégation, de son représentant, voir du comité national, et soumettre à l'approbation de la délégation, de son représentant, toutes propositions relatives à son élection ou à son titre (propositions à caractère commerciales, demandes d'interviews, reportages, photographies, passage radio, ou télévision, défilés etc.), qui lui seraient faites directement.

Être Miss régionale n'est pas un métier, il s'agit d'un titre lié à un concours, à cet égard, il est rappelé à toutes fins utiles, que la délégation régionale, n'est aucunement tenue de proposer des gratifications, ou opportunités aux candidates, ni aux Miss et dauphines élues. Chaque délégation régionale étant libre d'organiser ou participer à des événements afin d'aider leur association et soutenir leurs candidates et élues chaque année. *Il est rappelé que les candidates et élues sollicitées pour des shows, se doivent de se rapprocher de leur délégation, ou association partenaire, afin d'obtenir une négociation de tarif, par respect pour les professionnels, ainsi que pour votre investissement.*

Les élues régionales devront prévoir un budget afin de couvrir les frais liés aux 3 jours de présence obligatoire pour le concours national (actuellement 150 € selon chaque année, cela comporte 3 nuits, 3 petits déjeuners, et deux repas de soirs). Le concours national a lieu chaque année le dernier week-end du mois d'octobre, période pendant laquelle toute la France est en vacances de Toussaint. Concernant les frais et montant, des détails seront donnés dès que le lieu sera confirmé annuellement.

En cas de manquement à cette charte, l'élue encourra sa destitution sans préavis.

Information complémentaire :

Le montant de l'inscription pour le concours de région, ne pourra, sous aucun prétexte être réclamé en cas de désistement de participation au concours.

Document signé et remis à la délégation régionale, ainsi qu'à la candidate après signatures.

Nom, prénom, pseudonyme :

adresse postale :

adresse mail :

numéro de téléphone :

nom de la région :

date :

déclare avoir pris connaissance de la présente charte et être en accord avec les valeurs et principes visés ci-dessus.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

